

Brignais, le 29 août 2018

Le Président,

à

MM. BAILLY Jean-Pierre,
BERARD Serge, BOISSERIN
Guy, Mme CAILLOZ-MESNIER
Elisabeth, MM. CHAUVIN
Matthieu, COMBET Damien,
DESFORGES Gilles, CATRAIN
Lionel, FAGES Serge,
FOUILLAND Pierre,
FOURMAUX Rémi, Ernest
FRANCO, Mmes GALERA
Evelyne, GAUQUELIN
Françoise, MM. GERGAUD
Jean-Louis, GILLE Martial,
Mmes GRANGE Patricia,
LAKEHAL Prescilia,
MARTINAUD Marie-Hélène, M.,
MINSSIEUX Paul,
Mme MOMBRUN Josiane,
M. Grégory NOWAK,
Mme PELTIER Marie-Claire,
MM. PERRAUD Jean-François,
PILLARD François, Mmes
PONE VANHAUWAERT
Jacqueline, REBOUL Claire,
RIBEYRE Martine, ROTHEA
Céline, MM. RUER Jean-
Jacques, Mme VENDITTELLI
Solange

Communauté de Communes de
la Vallée du Garon

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2018

Présents (23) :

MM. Jean-Pierre BAILLY, Serge BERARD, Mme Élisabeth CAILLOZ, MM. Matthieu CHAUVIN, Damien COMBET, Lionel CATRAIN, Serge FAGES, Ernest FRANCO, Rémi FOURMAUX, Mmes Evelyne GALERA, Françoise GAUQUELIN, M. Jean-Louis GERGAUD, Mme Patricia GRANGE, M. Jean-Louis IMBERT, M. Paul MINSSIEUX, Mmes Marie-Hélène MARTINAUD, Josiane MOMBRUN, Mmes Claire REBOUL, Martine RIBEYRE, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, M. Jean-Jacques RUER, Mme Solange VENDITTELLI.

Pouvoirs (8) :

M. Gilles DESFORGES à M. Jean-Louis IMBERT, Mme Marie-Claire PELTIER à Mme Martine RIBEYRE, M. Pierre FOUILLAND à M. Jean-Louis GERGAUD, M. Grégory NOWAK à M. Damien COMBET, M. Jean-François PERRAUD à Mme Evelyne GALERA, Mme Prescilia LAKEHAL à Mme Marie-Claire REBOUL, M. Guy BOISSERIN à M. Jean-Pierre BAILLY, Mme Jacqueline PONE-VANHAUWAERT à Mme Françoise GAUQUELIN.

Absent(s) excusé(s) (2) : M. Martial GILLE, M. François PILLARD.

SECRETARE : M. Jean-Louis GERGAUD

Ouverture de la séance à 20h30.

1. DECISIONS DU PRESIDENT SELON LA DELIBERATION DU 15/04/2014

Décisions du Président :

Décisions adoptées à l'unanimité des membres.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2018

Le compte rendu n'ayant pas encore été approuvé par les secrétaires, il sera soumis au vote au prochain Conseil communautaire.

3. RAPPORTS

3.1- FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M. FAGES présente les tableaux de la délibération.

En l'absence du Président, le compte administratif est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

COMPTE DE GESTION 2017

M. FAGES présente les tableaux de la délibération.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017

M. FAGES présente les tableaux de la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

SUBVENTION 2018 VELO-CLUB DE BRIGNAIS

Avant de passer au vote, M. le PRESIDENT fait une suspension de séance pour laisser la parole à Émilie Brandon afin de parler de ce circuit VTT et des relations avec les autres communautés de communes.

Cette dernière remercie les élus de la recevoir pour leur présenter brièvement le projet de réseau VTT dans la vallée du Garon. C'est un projet qui n'est pas uniquement Vallée du Garon, mais global au niveau des Monts du Lyonnais. Les précurseurs ont été la communauté de communes de Chaloncay-en-Lyonnais, en 2010, suivie par les vallons du Lyonnais en 2013. Ils ont équipé leur territoire de tout un maillage de sentiers VTT balisés.

Suite à ces deux aménagements, la CCVG a eu de plus en plus de demandes pour les aménagements équivalents dans la Vallée du Garon, donc a commencé à travailler sur le projet en 2016 en se disant que cela s'inscrivait bien dans la démarche de développement des modes de déplacement doux.

Aujourd'hui, toutes les communautés de communes des coteaux et monts du Lyonnais se sont investies dans un projet comme celui-ci, ainsi que le pays Mornantais. Le pays de l'Arbresle a terminé. Le but est que, fin 2018, tout le territoire des coteaux et des monts soit maillé en sentiers VTT balisés pour permettre aux vététistes de sillonner tout le territoire.

Pour l'ensemble du territoire, il y aura 112 boucles, soit 2 180 kilomètre de circuit.

La CCVG a sollicité des professionnels, des associations, les communes qui souhaitent s'investir dans le projet pour monter une commission de travail, avec les personnes vraiment compétentes sur lesquelles il était possible de s'appuyer.

Aujourd'hui, « Le Garon en VTT » -nom qui a été choisi pour ce réseau-, c'est 15 circuits balisés, soit 267,4 kilomètres de chemins à VTT.

C'est la Fédération française de cyclisme qui est chargée du premier balisage et ensuite, l'entretien de tout le réseau -objet de la délibération- va être confié au Vélo Club de Brignais. En effet, une fois que le réseau a été monté, alors que le premier balisage n'est pas terminé, il y a déjà des dégradations : des balises ont été arrachées, dévissées. Il y aura donc un travail de veille à fournir de la part de l'association. Car ce n'est pas le tout de monter un projet, mais il faut qu'ensuite, il vive et que les personnes se retrouvent sur les chemins.

Le réseau traverse 13 communes : il y a les 5 communes de la Vallée du Garon et il déborde un petit peu côté Métropole et un petit peu côté monts et coteaux pour que, surtout du côté des coteaux, les sentiers du « Garon en VTT » croisent ceux de ses territoires voisins pour que le vététiste puisse commencer sur « Le Garon en VTT » et poursuivre sur les autres boucles.

Il y a des circuits au départ de chacune des communes et un circuit fera le tour des 5 communes de la CCVG, soit à peu près 49 kilomètres.

Le balisage est le balisage officiel de la Fédération française de cyclisme : les balises orangées. En dessous, il y a le numéro du circuit et une couleur dans le fond du numéro qui indique la difficulté, comme pour les pistes de ski : du vert pour les plus faciles au noir pour les plus difficiles, sachant qu'à la CCVG, il n'y en a qu'une en noir qui fait le tour de la communauté de communes. Il n'y a pas un fort dénivelé dans la Vallée du Garon donc ce seront surtout des sentiers rouges.

Aujourd'hui, les circuits sont en ligne sur le site de l'Office de tourisme uniquement format GPX, à lire avec son Smartphone ou un GPS. La CCVG voulait faire un modèle de boucle avec le circuit en édition PDF, mais n'a pas les droits IGN et c'est assez onéreux donc ce n'est pas fait pour l'instant.

En revanche, une carte globale sera établie, comme cela a été fait sur les autres territoires recensant tous les circuits, et il y aura des panneaux de départ sur chacune des communes, avec tout le territoire et tous les circuits.

Le balisage sera confié au Vélo Club de Brignais et il est proposé à la communauté de communes une convention à 800 € par an avec en plus l'achat de petit matériel pour l'entretien, la visserie, etc.

L'Office de tourisme restera l'interlocuteur pour le vététiste ; quand le vététiste remarquera un problème de balisage ou d'entretien d'un sentier, il s'adressera d'abord à l'Office de tourisme qui, après, s'adressera, soit au Vélo Club, soit à la mairie pour l'entretien du chemin.

Voilà les grandes lignes du projet.

Il est demandé si les sentiers empruntent des chemins existants.

Émilie BRANDON répond que ce sont uniquement des chemins publics. Il y a seulement une convention avec un propriétaire privé qui a autorisé le passage sur son chemin.

Elle explique qu'elle a écrit à chacune des communes qui lui a donné ses préconisations en termes de balisage, ces sur quoi elles voulaient baliser ou les interdictions de balisage, recommandations qui ont été respectées dans une charte. Une fois que le balisage sera complètement terminé-il reste encore 2 boucles à faire-, le service va envoyer tous les points de balise. C'est la Fédération française de cyclisme, à qui a été achetée une prestation, qui se charge du premier balisage.

Ce sera à vélo ou à pied, pas en quads, faute d'autorisations. Il a été demandé à chacune des mairies si elle acceptait des passages en quad, mais aucune commune n'a accepté. Ils ne sont passés nulle part.

Au début, il s'agissait d'utiliser des quads. Or, les communes ont beaucoup de problèmes avec les quads.

Émilie BRANDON affirme que les consignes ont été respectées.

Émilie Brandon explique que tous les clubs ont été sollicités et que le seul à avoir répondu est le Vélo Club de Brignais. Il y a des clubs à Montagny et Brignais. Même les magasins de vélos ont été sollicités, sans succès.

Certains amateurs sont venus bénévolement aussi. C'était une bonne équipe. Il y a aussi eu aussi des professionnels orientation vélo, l'école de VTT et Le Plein d'Air, sur Millery, s'est énormément investi bénévolement dans le projet.

Il est demandé s'il y aura un panneau par commune.
Il a été demandé à chaque mairie de définir un emplacement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3.2 - SOCIAL

CONVENTION PASSERELLE POUR L'EMPLOI

Décision adoptée à l'unanimité.

CONVENTION POLITIQUE DE LA VILLE

M. le PRESIDENT explique qu'il s'agit de re-transférer à Brignais la gestion du quotidien.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION SNE

M. le PRESIDENT explique que c'est la même délibération que lors du conseil municipal précédent, à l'exception du dernier paragraphe que le SNE a souhaité retoucher.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DIVERSES

M. le PRESIDENT informe les élus que :

- Le 2 juillet à 19 heures à la COPAMO, aura lieu la création de l'Office du tourisme intercommunautaire.

Le prochain conseil est fixé au **25 septembre**

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à **22h25**

Le secrétaire de séance

A Brignais le